



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org
Facebook : @ceasmayenne

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents



Salaires

Fonctions publiques en 2018

Hausse en euros courants, baisse en euros constants

Trois bulletins différents de *Insee Première* ⁽¹⁾ analysent l'évolution des salaires dans la fonction publique en 2018. Chacune des trois fonctions publiques se caractérise par une augmentation en euros courants, mais avec le regain de l'inflation, les salaires nets moyens diminuent en euros constants.

Toute comparaison selon le statut (fonctionnaires / non fonctionnaires) et pour les fonctionnaires selon la catégorie hiérarchique (A, B et C), également selon le sexe, nécessite une très grande prudence car une moyenne est nécessairement influencée par la structure de l'effectif étudié (ex. filière d'emploi, ancienneté, âge, durée de travail, lieu d'exercice, etc.). En outre, les évolutions sont à appréhender sur plusieurs années.

Tableau comparatif des salaires nets moyens mensuels dans la fonction publique en 2018

| | Fonction publique de l'État ⁽¹⁾ | Fonction publique territoriale | Fonction publique hospitalière |
|---|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Nombre total de salariés | 2,2 millions | 1,9 million | 1,1 million |
| Équivalents temps plein (EQTP) | 2,0 millions | 1,7 million | 1,0 million |
| Salaires net moyen mensuel (EQTP) | 2 573 euros | 1 963 euros | 2 308 euros |
| Variation annuelle en euros courants | + 0,6 % | + 1,0 % | + 0,9 % |
| Variation annuelle en euros constants | - 1,2 % | - 0,9 % | - 1,0 % |
| Fonctionnaires (% en EQTP des effectifs) | 73,6 % | 79,6 % | 72,7 % |
| Salaires moyen / Catégorie A | 2 988 euros | 3 410 euros | 2 597 euros |
| Salaires moyen / Catégorie B | 2 456 euros | 2 369 euros | 2 371 euros |
| Salaires moyen / Catégorie C | 1 997 euros | 1 801 euros | 1 830 euros |
| Salaires moyen non-fonctionnaires ⁽²⁾ | 2 094 euros | 1 660 euros | 1 658 euros |
| Salaires moyen / Femmes | 2 425 euros | 1 885 euros | 2 181 euros |
| Salaires moyen / Hommes | 2 803 euros | 2 074 euros | 2 756 euros |
| Écart à profil identique | 3,0 % | 5,0 % | 3,7 % |
| Salaires médian | 2 378 euros | 1 777 euros | 1 947 euros |

(1) – Hors militaires, apprentis ; y compris contrats aidés.

(2) – Hors personnels médicaux.

L'écart salarial femmes/hommes se réduit dans le privé

En 2018, dans le secteur privé, le salaire net moyen mensuel des femmes est de 2 118 euros en équivalents temps plein (EQTP) quand il est de 2 547 pour les hommes. Pour autant, il faut bien se garder de dénoncer sans réfléchir des pratiques discriminatoires !

(1) – N° 1810 de juillet 2020 pour la fonction publique de l'État (FPE) ; n° 1812 de septembre 2020 pour la fonction publique territoriale (FPT) ; n° 1819 de septembre 2020 pour la fonction publique hospitalière (FPH).

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Mêmes tendances dans le privé que dans la fonction publique

En 2018, un salarié du secteur privé gagne en moyenne 2 369 euros nets par mois en équivalent temps plein. Les salaires nets augmentent de 2,2 % en euros courants, mais seulement de 0,4 % en euros constants.

Le salaire moyen recouvre de fortes inégalités. De fait, le salaire médian est seulement de 1 871 euros nets par mois en EQTP. Ainsi, un salarié sur dix gagne moins de 1 282 euros nets, tandis qu'un sur dix perçoit plus de 3 776 euros. Un salarié sur cent gagne même plus de 9 172 euros nets. L'Insee observe que les salaires continuent d'augmenter un peu plus pour les mieux rémunérés, d'où un accroissement des disparités salariales.

Si la perspective est d'éliminer les disparités salariales, on peut déjà observer qu'en 2018, le salaire net moyen en EQTP a augmenté de 0,6 % en euros constants pour les femmes, mais seulement de 0,3 % pour les hommes. En réalité, cela s'explique essentiellement par la hausse de la proportion de femmes parmi les cadres (36,4 % de femmes en 2018, contre 35,4 % en 2017) – sachant qu'il s'agit en moyenne de la catégorie la mieux rémunérée.

Par ailleurs, l'Insee observe que l'écart salarial moyen entre femmes et hommes traduit la situation des salariés ayant les plus hautes rémunérations : les femmes ne représentent que 19,5 % des 1 % des salariés les mieux rémunérés, contre 41,6 % de l'ensemble des salariés du privé. L'Insee explique qu'en 2018, « la moitié de l'écart salarial entre femmes et hommes dans le privé est due au fait que la

structure par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi (temps complet ou temps partiel) n'est pas la même pour les hommes et pour les femmes ». C'est ce qu'on appelle des « effets de structure ».

Une partie de l'écart restant provient de différences de caractéristiques non observées dans les sources administratives sur les salaires : ancienneté, expérience, niveau de responsabilités et tâches effectuées, entreprises aux profils potentiellement différents, etc.

Source : Joan Sanchez Gonzalez et Éléonore Sueur, « En 2018, le salaire net moyen dans le secteur privé augmente de 0,4 % en euros constants », *Insee Première* n° 1828 de décembre 2020 (4 pages).



À vos agendas



Le mardi 26 janvier, « en direct de » Pommerieux... Objectif 7 : énergie propre à un coût abordable

Le mardi 26 janvier, de 17 h 30 à 19 h 30, en visioconférence, le Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable – Synergies 53 invite à découvrir la question de l'énergie propre pour comprendre quel rôle peuvent jouer les collectivités en tant qu'actrices de la transition énergétique. Rappels sur les objectifs de développement durable (ODD) et plus précisément sur l'objectif 7 ; moyens d'action pour les collectivités ; témoignage du maire de Pommerieux. Cette rencontre fait partie des rencontres du cycle d'appropriation de l'Agenda 2030 et de ses ODD.

Inscription obligatoire [ici](#).

Renseignements auprès de Synergies : 02 43 49 10 20, bonjour@synergies53.fr



« Sur une mosaïque de visioconférence, on ne peut regarder personne dans les yeux. Même si mon regard s'adresse au visage de l'une des personnes, elle ne le sait pas, car elle ignore où son visage est placé (et se déplace, au gré des connexions des uns et des autres) sur l'écran. Les prises de parole se chevauchent, conduisant soit au silence pesant soit à la cacophonie. Les échanges sont souvent assez maladroits et insatisfaisants, les connexions parfois mauvaises. Tous ces éléments parasitent la conversation, l'interrompent, obligent à reprendre le fil des propos. Il nous manque tous ces petits signes quasi imperceptibles que le virtuel ne peut pas saisir, signes qui indiquent l'impatience de l'un à prendre la parole, la distance que traduit le léger retrait de l'autre, etc. Il nous manque la fluidité et la spontanéité des échanges de la "vraie vie" »